



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 11 juin 2023

à Durmenach, dans le Sundgau

RAPPORT D'ACTIVITÉ de l'EXERCICE 2022

INTRODUCTION :

Nous reprenons le rythme normal de nos assemblées générales, les années paires dans le Bas-Rhin, et les années impaires dans le Haut-Rhin

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

Votre association est gérée par un COMITÉ élu par l'Assemblée Générale, lequel Comité élit un Bureau.

Le Comité est composé de :

Denis BILGER, Jean-Marc BIRY, Stéphanie BRINGIA, Jean-Christophe BRUA, Rémy CLADEN, Vincent COUVREUR, Frédéric CUENEY, Simone de BUTLER, Bernard DUHEM, Claude EICHWALD, Denis ELBEL, Pascale ERHART, Christian FUCHS, Elodie HEBERLE, Jean HISS, Marjolaine IMBS, Gilbert KUNTZ, Jean-Paul MAYEUX, Daniel MUNSCH, Jean RAPP, Maryline SIMLER, François WURTH et Sophie DRESSLER (cooptée)

Le Bureau est composé de :

Denis BILGER, (Secrétaire) Jean-Marc BIRY (Trésorier exercice 2023), Stéphanie BRINGIA, Jean-Christophe BRUA, Simone de BUTLER, Bernard DUHEM (Président), Claude EICHWALD, Denis ELBEL (Vice-Président) Jean-Paul MAYEUX (Trésorier sortant), Jean RAPP, Rémy CLADEN, Christian FUCHS, François WURTH et Sophie DRESSLER (cooptée trésorière adjointe exercice 2023)

1.1 Réunions de Bureau et de Comité en 2022

Durant l'année 2022, nous avons tenu 3 réunions de Bureau (les 8 mars, 7 juin, et 12 octobre) et 3 réunions du Comité (les 19 mai, 15 septembre et 15 décembre).



1.2 Relations

Avec diverses Associations Amies : l'Association des Amis du Patrimoine Brumathois (APB), la SCMHA, le Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett, Maisons Paysannes de France etc...

Nombreuses rencontres avec des maires, avec la Collectivité européenne d'Alsace et avec la Fondation du Patrimoine.

Trophée ASMA 2022 :

Le « Trophée ASMA 2022 » : Le nom du lauréat sera connu le jour de l'AG

Le Bulldozer d'Or 2022 : Deux Bulldozers d'OR seront remis le jour de l'AG, le nom des heureux bénéficiaires sera connu le jour de l'AG.

2. LA COMMUNICATION :

L'ASMA est active sur deux axes de communication :

La communication externe : elle est essentielle pour la visibilité de nos actions :

- La presse audiovisuelle (TV et radio)
- La presse écrite locale et nationale (et même internationale : articles dans des journaux d'Outre-Rhin)
- Les réseaux sociaux
- Notre site Internet

La communication interne : importante pour une bonne information, elle donne corps à notre association et est destinée en priorité à nos adhérents, aux élus, aux associations amies et aux collectivités territoriales.

- 's Blättel : revue annuelle imprimée à 2500 exemplaires en 2022
- 's Blättle : lettre d'information bimestrielle diffusée à 3.600 abonnés
- la carte de Vœux annuelle

2.1. La communication externe audiovisuelle

- **Radios :** France Bleu Alsace, France Bleu Elsass, RCF Alsace, Radio Judaïca, Top Music
- **TV :** TF1, France 2, France 3 Alsace, France 3 National, France 5, BFM, SW3 Fernsehen
- **Les réseaux sociaux :** FB, Jean RAPP modérateur

2.2. La communication externe écrite :

- **DNA** : Tout au long de l'année, des articles sur les actions de l'ASMA y sont publiés.
- **Autres en Alsace** : l'Alsace, l'Ami Hebdo, Echo d'Alsace, Actu Strasbourg
- **En Vieille France** : Le Parisien, Le Figaro, Magazine Mission Patrimoine, Le Journal des Arts, Le Moniteur, The Connexion
- **Outre-Rhin** : die Badische Zeitung, die Rheinpfalz, die Mittelbadische Presse

2.3 La communication interne :

- **'s Blättel** :

La réalisation de notre revue papier annuelle est un travail d'équipe, piloté par Simone de Butler. Outre les rédacteurs des articles (les contributions des adhérents sont les bienvenues), le travail de relecture est assuré par Maryline Simler, Denis Elbel et Jean-Paul Mayeux.

Depuis 2019, la maquette a été renouvelée, le graphisme et l'impression externalisés et entièrement réalisés en Alsace respectivement par RLB Creative Design basé à Hattstatt et par AGI Imprimerie dont les ateliers sont à Ingersheim.

La parution est régulière en septembre de chaque année. Le numéro de 2020 a été tiré à 2.200 exemplaires, celui de 2021 à 2 500 exemplaires et celui de 2022 à 2 500

Il est adressé en envoi groupé par La Poste à tous les adhérents, à nos soutiens défenseurs du patrimoine, à des institutions en charge de la protection du patrimoine, et à de très nombreux élus alsaciens dont, depuis 2020, aux maires des 880 communes d'Alsace.

- **'s Blättle** :

La lettre d'information bimestrielle de l'ASMA est envoyée par e-mail aux abonnés, en principe dans le courant de la première semaine des mois pairs (février, avril, juin, août, octobre et décembre), mais peut être décalée en fonction de l'actualité. La mise en forme et la présentation des articles, rédigés principalement par Simone et par Denis Elbel, est assurée par Maryline Simler.

Vous pouvez participer à sa rédaction en envoyant vos propositions d'articles (texte et photos) à contact@asma.fr.

Depuis octobre 2020, 's Blättle est systématiquement envoyé aux 880 communes d'Alsace. Nous comptons actuellement plus de 3.600 abonnés.

- **La Carte de Vœux 2023 :**

2 000 cartes de vœux ont été adressées en envoi groupé par La Poste fin décembre 2022 à tous les adhérents, à nos soutiens défenseurs du patrimoine, à des institutions en charge de la protection du patrimoine et à de très nombreux élus, dont les maires des 880 communes d'Alsace.

3. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE :

Pour sauvegarder un patrimoine il faut : **le connaître et le restaurer, veiller sur lui et agir.**

- **Le connaître et le restaurer :** pour ce faire nous organisons des **Stammtisch** et des **formations techniques**
- **Veiller sur lui et agir :** le réseau des sentinelles et de nos nombreux sympathisants nous alerte sur les maisons en danger et, en fonction des situations, nous mettons en place le mode d'action adapté.

3.1 Les Stammtisch :

- **Dans le Bas-Rhin,**

À Kolbsheim 8 octobre 2022

Reprise des Stammtisch le 10 novembre à Strasbourg



- **Dans le Haut-Rhin,**

Stammtisch à Durmenach le 7 mai 2022, avec visite de l'ancien cinéma et de ses installations

Reprise des Stammtisch le 19 novembre à Dietwiller



3.2 Les formations techniques et les conférences

- **Stages enduits à la chaux, peintures naturelles :**

Retour en images sur le stage ASMA "Enduits à la chaux", Entzheim, avril 2022, avec Antoine Nussbaumer



Conférence : le 15 mars 2022, 40 personnes ont assisté à la conférence de JC Brua
« La maison alsacienne : un patrimoine commun à sauvegarder »



L'ASMA a soutenu la présentation d'une thèse sur les maisons remarquables de l'Alsace du Nord (1500 à 1700)

Laura Suss, étudiante en archéologie à Strasbourg, spécialisée dans le bâti ancien du Moyen Âge et de la Renaissance, avait sollicité l'ASMA en décembre 2020. L'objet de son courrier était de nous faire part de son projet de doctorat, de nous en présenter les problématiques, et surtout de pouvoir établir un partenariat avec l'ASMA, qui ne manquerait pas d'être bénéfique à sa recherche.



3.3 Veiller et Agir :

Dans le présent chapitre nous présentons des actions significatives ; il y a eu beaucoup d'autres actions : visites sur sites (visites conseils), recours gracieux, recours contentieux au Tribunal Administratif : elles font suite à des appels téléphoniques ou à des courriels.

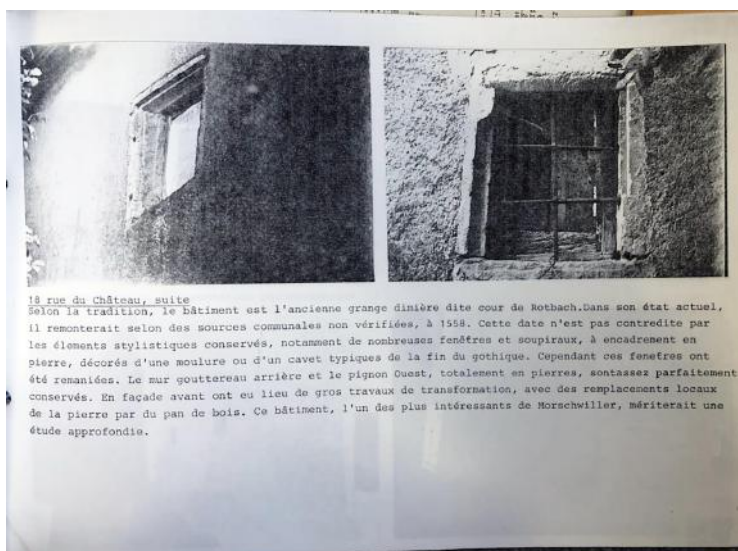
- Dans le Haut-Rhin :

Actions menées dans le Haut-Rhin : Ces actions sont assurées par Christian Fuchs, avec le soutien de Rémy, à l'exception des recours au Tribunal Administratif, assurés par Denis Elbel en concertation avec Christian.

Spechbach-le-Bas : un « cœur de village » qui saigne : une grande maison à colombages, située juste à côté de l'église, protégée au PLU, avait été démolie, 3 jours après la signature d'un permis de démolir illégal, le 19 juillet 2021 par la commune. L'ASMA a déposé dans la foulée un recours contentieux au TA. Un mémoire en réplique a été déposé le 1^{er} mars 2022, pour répondre au mémoire en défense de la commune. En attente de la date de l'audience au fond.



Morschwiller-le-Bas : le permis de démolir d'une ancienne grange dîmière de 1558, également protégée au PLU, a été signé par le maire le 12 décembre 2022. L'ASMA a déposé un recours en référé au TA, qui a suspendu ce permis illégal le 8 février dernier, ce qui a finalement décidé le propriétaire à renoncer à son projet de démolition, et à vendre ce bâti ancien à des amoureux du patrimoine ; et contrairement à ce qu'il prétendait, il n'a subi aucun préjudice financier !



Buschwiller : une très rare maison de 1554, a pu être démontée in extremis, juste avant l'intervention des démolisseurs, au mois de novembre 2022 ; cette maison sera remontée au Parc de la maison Alsacienne à Reichstett.



Christian Fuchs a réalisé plusieurs missions pour le compte de l'ASMA :

- 27 visites sur site pour des adhérents
- Ville de Sierentz réunions pour le projet d'inventaire du bâti ancien dans le PLU, toujours dans cette commune il a participé à la réflexion sur l'aménagement de la place Dreyfus et au jury de concours.
- A la demande des services de L'UDAP 68, il a travaillé sur des projets en secteur sauvegardés
- Séances de travail avec Madame Sabine DREXLER sur la modification du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) pour la proposition d'un DIAGNOSTIC PATRIMOINE projet porté par toutes les associations du Bâti Patrimonial.

Dans le Bas-Rhin :

Actions menées dans le Bas-Rhin : Ces actions sont notamment assurées par Denis Elbel, Jean-Christophe, Claude, Jean Rapp et Marjolaine.

- **Bischheim :** l'ASMA a obtenu qu'une ITE illégale (Isolation Thermique par l'Extérieur) soit déposée au mois de janvier 2022, au n°74, route de Bischwiller, sur une ancienne Maison des Sœurs du 18^{ème} siècle.



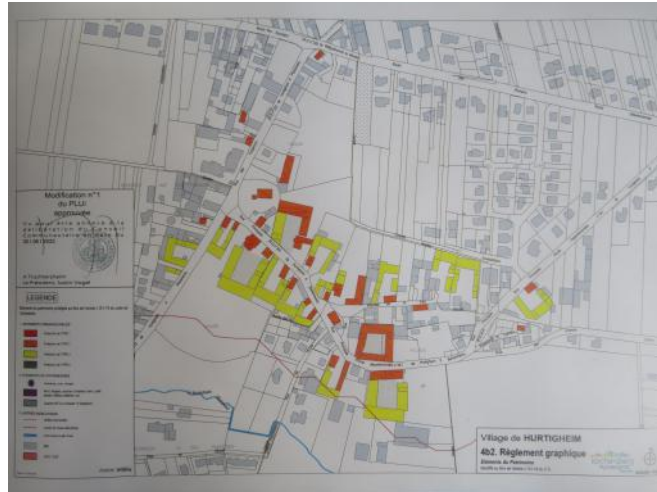
- **Brumath** : démolition à la mi-février par la commune, de l'ancienne Maison des Jardiniers du château des seigneurs de Hanau-Lichtenberg.



- **Olwisheim** : un permis de construire valant permis de démolir un grand corps de ferme en plein centre du village, bloqué, in extremis, le 17 juin, suite à une lettre circonstanciée de notre avocat.



- **Communauté de Communes du Kochersberg** : signature le 30 juin de la modification n°1 du PLUi ; désormais, près de 1500 maisons sont protégées dans les 33 villages.



- **Hochfelden : un gros scandale !** Le maire a fait démolir le 27 juillet la petite maison qu'un jeune couple souhaitait acquérir pour la restaurer ! Les lettres de Stéphane Bern, de Frédéric Bierry, de l'ABF, de Madame le Préfet de Région et de quantité de personnalités connues n'ont pas pu faire changer d'avis le maire ; il va pouvoir rajouter une ou deux places à son futur parking !



- **Entzheim** : inauguration le 17 septembre de la Cour Saint-Denis.

Marjolaine Imbs, architecte du patrimoine, membre de l'ASMA, a été la cheville ouvrière « persuasive, déterminée » de cette opération financée à 54% par les contributeurs figurant sur la plaque apposée sur la maison. Acquis par la commune en 1997, le Spitalhof occupe 50 ares au cœur du village, auxquels s'ajoutent 20 ares, résultat de l'achat d'une ferme voisine.



- **Burbach** : démolition le 27 septembre de l'ancien presbytère Renaissance de Burbach daté de 1598. Une intervention de l'ASMA, accompagnée de l'ABF, devant le conseil municipal le 19 septembre n'a pas pu faire changer d'avis le maire.

Le maire a ainsi pu réaliser son projet-phare : un City-Stade et une placette publique pour 300.000 €, en lieu et place du jardin du presbytère qui a été totalement artificialisé !

Un second scandale !



- **Mommenheim** : signature de la convention de la Fondation du Patrimoine avec la commune le 23 septembre pour le projet de la restauration de la grange dîmière et de ses dépendances, situées à côté de l'église.

La grange restaurée pourra accueillir des spectacles, le marché, des expositions et des fêtes associatives.



- **Mommenheim** : pour permettre l'extension de la boulangerie Bernhard, la petite maison voisine a été démontée et remontée 13 mètres plus loin en 2022.

Le projet s'intègre parfaitement dans son environnement immédiat.



- **Schnersheim** : la plus ancienne maison du village, datée de 1694, a été sauvée des griffes des démolisseurs le 4 novembre, car protégée au PLUi depuis le 30 juin !



- **Altenstadt** : la maison à colombages en très mauvais état, que nous avons visitée en décembre 2018, interdite de démolition par l'ABF car en co-visibilité avec l'église classée toute proche, a été démontée, et son remontage sur son emplacement initial s'est achevé en décembre 2022.



Projet de PLUi de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, avec l'option Patrimoine, ce qui devrait permettre de mettre en place une protection efficace du patrimoine bâti, comme c'est le cas depuis le 30 juin 2022 dans la Communauté de Communes du Kochersberg.

4. CONCLUSION :

Ce rapport présente l'activité très soutenue de l'année 2022. Ce travail a été réalisé par des BÉNÉVOLES défenseurs acharnés et déterminés du Patrimoine Alsacien, qu'ils en soient tous remerciés et félicités pour la qualité de leurs actions. Ce qui fait notre force, ce sont nos quelques 1.000 adhérents, notre autonomie, notre indépendance financière et la qualité de nos bénévoles.

Bernard DUHEM
Président de l'ASMA

Denis ELBEL
Vice-président de l'ASMA

